

La lettre d'informations des locataires de Nanterre Coop' Habitat



EDITO

Alors que la flambée de l'énergie continue de tou-tes nous toucher, que la crise de pouvoir d'achat des ménages se durcit, l'examen du Projet de Loi de Finances (PLF) à l'Assemblée nationale pouvait apporter une bouffée d'oxygène, en prévoyant des réponses fortes face à ces difficultés qui s'accroissent quotidiennement.

Sur le bouclier tarifaire, protégeant les foyers modestes et limitant l'augmentation vertigineuse des prix de l'énergie, le compte n'y est pas. Si le bouclier est bien prolongé, il prévoit tout de même de « limiter la hausse à 15 % » ... Ce qui aura forcément une incidence sur nos charges mensuelles. Ni gel des prix, ni baisse de la TVA sur l'énergie, qui permettrait pourtant de réduire les factures.

Sur la rénovation thermique, alors qu'un amendement de sa propre majorité a été adopté pour dégager 15 milliards d'euros et pouvoir ainsi mener la transition énergétique indispensable, c'est le 49.3 qui est dégagé par le Gouvernement pour abandonner cette disposition ... Et l'examen du PLF au Sénat ne risque pas de faire bouger les lignes régressives tracées.

Par nos engagements durables, à travers nos constructions, dans nos futures actions, par la force collective, à nous tou-tes de nous mobiliser pour inverser la tendance de choix nationaux pénalisants !

UNE NOUVELLE RÉSIDENCE LIVRÉE AU 52, RUE ELISÉE RECLUS

Le patrimoine de Nanterre Coop' Habitat s'enrichit encore d'une résidence neuve, dans le secteur du Mont-Valérien.

Première opération conduite en maîtrise d'ouvrage par les services de la Coop' depuis 12 ans, ce sont quatre logements, de type F2, qui composent la résidence « 52 Elisée Reclus », en bordure de l'historique Jean Moulin.

Sur les quatre logements de la résidence, tous commercialisés à ce jour, l'un accueillera un locataire de la Coop', les trois autres étant attribués par les autres contingents réservataires (Ville, préfecture, Action Logement).



ENQUÊTE SLS : ENCORE QUELQUES SEMAINES POUR RÉPONDRE

Comme chaque année, les enquêtes légales obligatoires doivent être conduites. Pour cette fin 2022, c'est uniquement celle relative au Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) qui est en cours.

Pour rappel, le SLS est acquitté par le locataire d'un logement social qui dépasse de 20% le plafond de ressources applicable à son logement. C'est pour cette raison qu'une enquête est menée chaque année, d'une part auprès des locataires pour vérifier le niveau de ressources perçus avec les loyers appliqués, et, d'autre part, auprès des bailleurs sociaux pour établir des données statistiques sur l'application du SLS.

Et, les **locataires habitant en quartiers « politique de la Ville » ou percevant des APL ne sont pas concernés par le SLS** et donc l'enquête à remplir.

Ce sont 1 066 résident-es qui ont ainsi reçu un courrier, fin septembre, pour les informer de l'enquête à remplir, avec les modalités pour ce faire.

A la mi-novembre, ce sont plus de 80 % des personnes concernées qui ont répondu à l'enquête. Attention toutefois, certaines réponses sont incomplètes et des pièces justificatives complémentaires doivent être transmises.

Et, pour les plus de 15 % des locataires qui n'ont pas encore rempli l'enquête SLS, vous avez jusqu'au 30 décembre prochain pour le faire, sans omettre les justificatifs nécessaires.

Attention : l'absence de réponse entraînera des pénalités financières élevées.

Enquête à remplir ou à compléter, une seule adresse :
<https://nanterrecoophabitat.enquetelegale.fr>

Un besoin de précisions ou des questions à poser ?
Vous pouvez téléphoner au 0 800 941 648

HÉLIOPAC : MOINS DE GAZ CONSOMMÉ

Depuis plusieurs années, la Coop' s'est engagée sur une solution énergétique innovante sur 3 résidences du patrimoine. Et les résultats sont à noter, d'autant plus dans la période actuelle.

Alors que les appels à réduire les consommations énergétiques se généralisent, l'expérimentation conduite par la Coop' en installant la technologie Héliopac sur les toitures de 3 résidences (Greuze, Fontaine et Riou) produit ses effets.

Par un système permettant de récupérer l'énergie contenue dans l'air naturel, l'eau froide est réchauffée afin de produire l'eau chaude sanitaire, pour une température de 55°C. Et, le gaz des chaudières d'appoint n'est ainsi utilisé qu'en complément, si nécessaire.

Cet été et durant l'automne particulièrement doux, c'est même un recours nul, ou presque, au gaz qui a été enregistré sur les relevés de compteurs.

Une innovation particulièrement pertinente pour réduire nos consommations d'énergies fossiles, qui devrait trouver un écho futur sur les charges locatives pour les résidences concernées.



COOP' 2028 : APRÈS LES ORIENTATIONS, LES PRIORITÉS D' ACTIONS SE TRACENT

Comme vous en avez été informé-es dans nos récentes publications, la construction collective du futur projet d'établissement se poursuit, et se précise encore ces dernières semaines

Vous avez tou-tes pu prendre connaissance des réflexions menées dans le supplément du dernier Cité Mag. Pour celles et ceux qui souhaitent le relire ou le découvrir, c'est par ici :



Depuis, plusieurs réunions ont eu lieu au mois de novembre : avec le bureau de la Coop' (président et vice-président), avec les élu-es administrateur-rices, avec les amicales de locataires en Conseil de Concertation Locative. Ces échanges ont permis d'affiner les objectifs pour demain, d'envisager les différentes actions concrètes à mener, de les prioriser, et de prévoir budgétairement le coût de ces engagements, en veillant à la bonne santé financière de l'organisme.

Prochain rendez-vous : l'examen de tout ce travail au prochain Conseil d'administration de la Coop' du 14 décembre prochain.

Nous reviendrons naturellement sur tous ces échanges dans nos prochaines publications.



ASSAINISSEMENT : APRÈS LA CONSULTATION, PLACE À LA MISE EN ŒUVRE

Dans nos dernières publications, nous avons relayé l'information qui vous était parvenue par courrier concernant les interventions d'assainissement, et l'accord établi avec les représentant-es des locataires pour leur prise en charge.

Alors que jusqu'à présent, les opérations de désengorgement dans les logements étaient facturées à chaque intervention, il a été arrêté en conseil de concertation locative une nouvelle formule : une prise en charge forfaitaire annuelle de 3,14 € par logement.

Cet accord vous avait été notifié par courrier, en vous demandant de vous prononcer dans les deux mois suivants. Pour rappel, si moins de 50 % des locataires se prononçaient défavorablement, cette nouvelle formule serait appliquée.

La période étant passée, ce sont moins de 2 % de locataires qui ont exprimé leur refus sur l'accord proposé. C'est donc une adhésion à cette formule qui en ressort ; ce nouveau service, en faveur du pouvoir d'achat des locataires, sera désormais en vigueur début 2023.

En cas de besoin, votre gardien-ne est à votre écoute.

VOS REPRÉSENTANT-ES DES LOCATAIRES SONT ÉLU-ES

Depuis la mi-novembre, vous étiez invité-es à vous exprimer pour élire vos représentant-es pour siéger au sein des instances de la Coop'.

Au sein du Conseil d'administration, ce sont 3 sièges pour les représentant-es des locataires qui sont prévues (alors que l'obligation légale n'est que d'1 seule place). Dans les différentes commissions, dans les échanges et concertations régulières, vos représentant-es ont toute leur place pour porter vos voix et vos attentes.

Après le scrutin, qui sont donc les représentant-es élu-es ?

A l'heure de la rédaction du Cité News, nous n'avons pas encore les résultats en notre possession. Toutefois, au jour où vous recevrez votre Cité News, ces résultats seront connus. Aussi, rendez-vous sur notre site internet www.nanterre-coop-habitat.fr pour en prendre connaissance.

